Fraudes scientifiques sur les données démographiques relatives à la population française de loups ?

Résumé, introduction, conclusions ; rapport complet 58 pages.



Photo Sylvain Rigeade

Présentation de l'auteur et motivations :

Je suis éleveur en agriculture biologique. J'ai vécu l'arrivée du loup, son installation, sa densification, la montée de la pression prédatrice sur le domestique comme sur le sauvage. Dès lors qu'il a été nécessaire de mettre en place des moyens de protection, j'ai rapidement constaté que tout ce qu'on nous a dit sur le loup était faux ; qu'il y avait **une différence majeure entre la théorie et la pratique : la réalité.** Aucune connaissance venant du monde scientifique et/ou « écologiste » ne permet de concevoir un système de protection fonctionnel, rationnel. C'est pourquoi à partir de 2018, j'ai étudié le loup et la protection des troupeaux, in situ, sans discontinuité. J'ai mis en place un suivi piège photographique (12 appareils, 22 paramètres analysés loups et ongulés) en plus de l'analyse des autres indices de présence. J'ai étudié le fonctionnement des chiens de protection (éthologie + analyses données de colliers GPS), j'ai étudié le tir de défense, etc... Avec une approche pragmatique et rationnelle, il est facile de définir le domaine du possible et les limites de la cohabitation dans toutes ses composantes. Néanmoins, cette expertise du monde de l'élevage n'est jamais reconnue. Ce sont des personnes qui n'ont ni l'expérience du loup, ni de la protection des troupeaux qui ont tout le crédit. Ils ont la caution scientifique, la caution écologiste, certains n'hésitent pas à mentir, à détourner les données disponibles pour construire un narratif mensonger. De la sorte, Ils manipulent l'opinion et les politiques publiques. Ainsi, l'extraordinaire travail que les éleveurs français ont accompli n'est pas reconnu, pire, nous sommes outrageusement stigmatisés. **Dans l'aviation, on considère l'expérience d'un pilote en fonction du volume de ses heures de vol et du type de mission qu'il a accompli**. Les éleveurs exerçant en foyers de déprédation, selon cette doctrine, seraient perçus comme les plus grands experts de la cohabitation. Les scientifiques de bureau, les ONG « pro-loup » n'auraient même pas la qualification d'amateur. Ajoutons à cela qu'aucun autre acteur de la société n'accepterait de faire ce que nous faisons : travailler plus pour gagner moins, gérer « une pression de dingue », être disponible 7 jours sur 7, de jour comme de nuit, « comme on faisait avant ». Vous comprendrez les sentiments d'injustice, de trahison, de dégout, de haine, de rejet du loup et de l'écologie qui peuvent nous animer maintenant.

Dans ce fameux « avant », la moitié des français trimait dans les champs, elle a exterminé le loup. L'opinion change fonction de son degré d'implication et de responsabilité…

Il n'y aura jamais de cohabitation assumée si elle est construite sur des mensonges.

Reportage sur l'auteur : un éleveur face au loup : https://youtu.be/mVsKARLFi-M?si=WNyJ4On-KKl01RvU

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

Résumé

Depuis 2017, l'OFB, le CNRS et le MHN ont construits de toutes pièces un narratif alarmiste « trop de loup sont tués » selon lequel, les tirs dérogatoires mettraient en péril la population de loups française et engendrerait un arrêt de la croissance de celle-ci. Ce narratif repose sur trois piliers :

- Au-delà de 34 % de mortalité, la population stagne puis décroît.
- Confusion entre le quota de tir et la mortalité induite par les tirs de défense.
- 19 % de quota de tir provoque une probabilité de décroissance de 56 %

Dès 2017, les auteurs affirment que le niveau de tir des 3 premières années de mise en place du quota approchent le fameux seuil critique de mortalité de 34 %. Le niveau de tir est présenté à tort à 14 % de l'effectif estimé sur les années 2014 à 2016, en réalité il est de 8,5 %, ce qui correspond à un taux de mortalité d'environ 4% selon les données de mortalité publiées en 2020. Ils ajoutent que ce niveau de tir consommerait presque la totalité de l'excédent de croissance de la période « sans tir » qui est pourtant entre 2000-2014 de 26 %. En 2020, ils publient un taux de mortalité aberrant de 42 % pour la période 2014-2018 (quota de tir à environ 10 %). Ce qui est incompatible avec le taux de croissance observé de 17% sur la période. Ils corrigeront ledit taux de mortalité de manière plus que significative en 2025 sans le mentionner (volontairement ?). Ce dernier passera de 42 % à 29 %, ce qui permettra, suite au doublement du quota de tir de 2019 (+9 points de pourcentage), d'augmenter le taux de mortalité de 9 points de pourcentage, et de l'associer à l'évolution des modalités de tirs.

- **Le seuil de mortalité critique, défini à 34 % de mortalité, est sorti d'un chapeau.** Il n'a pas été établi selon les données démographiques de la population française de loups, qui indiquent plutôt une valeur d'environ 48 % de mortalité.
- Il existe **une confusion systématique entre le quota de tir, et le taux de mortalité induit par le tir.** L'effectif estimé au 31 mars correspond aux survivants de l'année précédente, alors que le taux de mortalité se calcule sur la population totale de l'année des tirs (loups de plus de 6 mois : morts + vivants). Ce qui revient à dire qu'on ne tire pas 19 % des loups mais 19 % d'environ 56 % des loups, soit autour de 10-11 % des loups.
- **L'équation de projection des effectifs** (calcul de la probabilité de décroissance), λpot x (Nt – Ht) comprend 3 anomalies :
    - La priorité à la soustraction, de par les parenthèses a permis à l'auteur de ne pas appliquer la croissance (λpot) sur l'effectif estimé, mais sur un effectif (Nt) déjà réduit des tirs (Ht). De la sorte **pour consommer les 21 % de croissance, il ne faut que 17 % de tir**. Dès lors, au lieu d'obtenir un effectif en croissance, on obtient un effectif en décroissance.
    - Les loups tirés sur le premier trimestre sont déjà décomptés de l'effectif (toutes mortalités déduites) au 31 mars**. Ils sont donc décomptés deux fois**.
    - Selon les données disponibles, **la croissance potentielle n'est pas de 21 %, mais d'environ 26 %.**
    - Si on applique ladite équation à partir de l'effectif 2019 (début quota de tir à 19 %), avec le nombre de loups officiellement tirés chaque année, on obtient en 2025, un effectif de 490 loups très éloigné des 1082 loups officiels. L'équation produit une

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

décroissance d'environ 28 % là où il y avait une croissance des effectifs officiels d'environ 58 %. **L'équation est non valide.**

- L'équation prévoit une probabilité de décroissance de 56 % (44% de probabilité de croissance) ; contre 33-35 % de probabilité de décroissance (65-67% de probabilité de croissance) une fois corrigée.

L'ensemble du narratif prévoit une décroissance de l'effectif de 2 à 4 % par an, alors que les données disponibles indiquent une croissance de 8 à 10 % par an. J'ai travaillé uniquement avec les données officielles sans apporter de correction aux effectifs. L'écart entre les résultats publiés et la réalité serait encore plus important si on apportait lesdites corrections.

J'ai pu documenter que les agences concernées ont utilisé différentes formes de mensonge ou l'absence de réponse face aux signalements pour fraudes scientifique que je leur ai adressé :

- L'importance des écarts constatés entre les résultats publiés et les données disponibles sur une durée de 8 ans à travers la totalité des rapports publiés.
- L'incapacité de prouver la validité de leurs résultats ou le non fondement de la contestation.
- L'attitude affichée vis-à-vis des éléments dénoncés et le non-respect des recommandations du haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière de traitement d'un signalement pour manquement à l'intégrité scientifique.

Laisseraient penser qu'il y aurait une volonté de tricher, de trois agences scientifiques publiques à travers l'ensemble des agents contactés. La nature des rapports d'expertise, semble indiquer que nous serions en présence de **faux en écritures publiques.**

Produire ce narratif, objectivement faux, dès qu'il y eu un enjeu quota de tir vis-à-vis de l'effectif, n'aurait aucun sens si ledit narratif n'était pas associé à un truquage des effectifs officiels. En effet il permettrait de justifier un arrêt de la croissance des effectifs officiels de loups. Arrêt de croissance qui est effectif depuis trois ans, qui parait alors, normal, prévisible ne suscitant aucun questionnement.

Je demande à ce que ce rapport soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe national loup (courant septembre) et débattu. **Il faudra acter à cette occasion, la nécessité de vérifier les effectifs publiés, de manière transparente et indépendante des agences concernées**.

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

Introduction

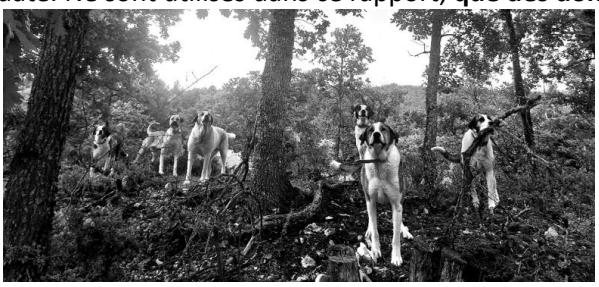


Meute de 9 loups qui n'existait pas (à date) selon l'OFB en 2021, puis qui sera reconnue 6 ans après sa « naissance », suite à quatre années de bataille auprès de l'OFB. C'est la meute ALBION. La meute adjacente, plus ancienne, n'a jamais été reconnue. Photo Sylvain Rigeade.

Depuis de nombreuses années, **les syndicats agricoles, les éleveurs et les chasseurs dénoncent la validité de l'estimation des effectifs de loups réalisée par l'OFB et le CNRS.** Cet effectif officiel sert à vérifier que la population française de loups soit dans un bon état de conservation, conformément aux engagements nationaux et internationaux pris par notre pays. **L'enjeux agricole dudit effectif et de son évolution, est l'attribution des quotas de tirs de défense** afin de limiter les dommages importants aux troupeaux domestiques.

Les agences scientifiques (OFB-CNRS-MNHN) contrôlent le processus de vérification et de contestation des résultats publiés relatifs à la démographie du loup. Ce sont eux qui décident s'ils sont coupables ou non de fraudes scientifiques. **Ils sont juge et partis**. C'est pourquoi **l'unique objectif de ce rapport est de prouver l'existence d'une manigance, à partir d'éléments simples, accessibles à un large public non expert, de citoyens, de parlementaires, de procureurs de la république, de préfets, de juges…** Je n'aborderais pas l'estimation des effectifs qui nécessiterait de manipuler une base de données de plusieurs milliers de référence. **Je me contente d'analyser le narratif « trop de loups sont tués »** mis en place par les « scientifiques ». **Ainsi en obtenant la crédibilité nécessaire, sur des éléments simples et indiscutables, nous pourrons prétendre à la vérification, puis, le cas échéant à la mise à jour des méthodes employées et des résultats publiés.** Ce qui nous a été refusé jusqu'à aujourd'hui.

Si les scientifiques sous-estiment les effectifs, **ils ont besoin de créer un narratif pour justifier un arrêt de la croissance des effectifs** officiels de loups. **C'est le narratif « trop de loups sont tués »**. Il est ainsi possible de **vérifier si les résultats publiés sont cohérents avec les données disponibles** à date. Ne sont utilisés dans ce rapport, **que des données officielles** publiées par des agences d'état.



Chiens de protection. Sylvain Rigeade

Sous-estimer l'efficacité du tir de défense et sous-estimer l'effectif de la population (en nombre et en dynamique) sont les deux options qui s'offriraient à des fonctionnaires (personnels scientifiques et administratifs), qui voudraient lutter, par exemple pour des raisons personnelles, idéologiques ou carriéristes, contre le plein recours au tir de défense tel que prévu par la loi. La science serait alors dévoyée, utilisée comme un outil de propagande, de manipulation de l'opinion et d'influence des politiques publiques.

<u>Ils ont utilisé les deux options</u> :

L'étude sur le tir de défense (2023), est un criant exemple de science dévoyée. Cette publication s'appuie sur la thèse D'Oksana Grente, sous la direction D'olivier Gimenez, biostatisticien du CNRS qui réalise l'estimation annuelle des effectifs de loups. Cette étude avait la prétention de déterminer si le tir de défense était efficace pour contrôler les dommages aux troupeaux. **Les protocoles mis en place ne peuvent répondre à la question posée !** Quand on décrypte les méthodes d'analyses et données employées, on comprend que la seule question à laquelle répondait cette étude était de savoir **dans quelles proportions, l'emploi du tir de défense unique a été réalisé sur un territoire ne présentant**

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

qu'un seul loup ayant des curseurs comportementaux incompatibles avec l'efficacité des moyens usuels de protection des troupeaux.

Autrement dit, on ne mesure pas l'efficacité en tant que telle, du tir de défense, mais le niveau de pression local du facteur loup.

Le tir intervient-il sur un secteur où :

- **Il n'existe qu'un seul loup ingérable pour les moyens de protection usuels ? (Alors le tir unique est efficace)**
- **Il existe plusieurs loups ingérables ? (Alors, le tir unique est inefficace, les tirs multiples sont nécessaires)**

C'est pourquoi l'étude a fait émerger des situations différentes **suivant les massifs, ce qui illustre la variabilité locale du facteur loup.**

- Les tirs effectués dans les massifs des Préalpes de Digne, Trois Évêchés et Cerces sont associés à une forte réduction du nombre de déprédations.
- Les tirs effectués dans les massifs/zones : Mercantour, Canjuers, parc naturel régional des Préalpes d'Azur, Ecrin, Vanoise ne montrent pas d'effet flagrants sur la récurrence ou le nombre ultérieurs de déprédations.
- Le Massif du Vercors observe une augmentation des constats après les tirs.
- Ils reconnaissent tout de même que le tir de plusieurs loups semble plus efficace à faire baisser le niveau des déprédations, c'est-à-dire quand le premier tir n'a pas suffi.

Vous conviendrez que ce qui a été repris par la presse et par les ONG pro-loup, avec la légitimité de la caution scientifique *« le tir de défense est peu efficace pour faire baisser les déprédations »,* est très différent de ce que l'étude publiée était en mesure de démontrer. Et ce, même si les « scientifiques » se défendront en disant que leurs conclusions ne sont pas tranchées. Le conseil national de protection de la nature a motivé un avis défavorable sur l'évolution réglementaire des tirs dérogatoires en précisant qu'en plus de provoquer un risque de décroissance de la population soi-disant avéré, l'efficacité du tir de défense n'était pas scientifiquement prouvée.
Si on analyse cette étude sur le tir de défense en tant qu'élément d'un ensemble de publications créant un système de communication cohérent, ça permet un éclairage nouveau. N'étant pas le sujet de ce rapport, je ne m'attarderais pas plus sur ce point. Je souhaitais simplement illustrer les méthodes ambiguës qui entretiennent la confusion sur l'appréciation des réalités du terrain. **Faire une étude sur le tir de défense sans considérer le loup comme une variable du système est une absurdité effarante.**

Sous-estimer l'effectif, c'est limiter numériquement le nombre de tirs de défense accordés puisque ce dernier est un pourcentage de l'effectif estimé.
Sous-estimer la dynamique de la population, c'est limiter l'augmentation du recours au tir (en % de l'effectif). Le niveau de tir dépend de la possibilité induite de conserver la population dans un bon état de conservation (croissance supérieure ou égale à 1, présence ou colonisation sur l'ensemble des biotopes favorables à son écologie).

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

Utilisation du tir de défense dans le cadre des troupeaux protégés (la quasi-totalité des tirs)



Nuit passée au troupeau. Sylvain Rigeade

Le tir de défense permet de conserver l'efficacité des « moyens de protection » en éliminant les loups, ayant des caractéristiques comportementales qui les rendent insensibles aux moyens mis en œuvre pour les empêcher d'accéder aux troupeaux.

Le tir intervient quand les moyens de protection classiques sont dépassés. Il permet de limiter et de prévenir les dommages importants et récurrents sur les troupeaux domestiques protégés. S'il est employé de manière suffisamment précoce, le tir d'un seul loup suffit. Si la situation a dégénéré en foyer de déprédation depuis plusieurs années, alors il faut avoir recours aux tirs multiples, jusqu'à recouvrer l'efficacité normale des moyens de protection.



Loup abattu en tir de défense. Photo Sylvain Rigeade

Le tir est conduit en opérations ponctuelles exigeant un engagement important en moyens humains et matériels. Ce n'est pas une situation souhaitée, mais subie au regard du temps nécessaire et de la difficulté à mettre en œuvre un tir létal. L'idéal est de ne pas en avoir besoin. En 2023, j'ai pu mesurer une moyenne de 150 heures de personnel par tir sur ma ferme (5 loups tirés en 3 mois, un des deux loups reproducteurs mâle tué par nos chiens), 1 000 heures dédiées à la protection des troupeaux, 12 chiens de protection, 250 brebis, 20 % du troupeau décimé, la meute comptait 21 loups (double reproduction) sur 100 km² environ, soit entre 5 et 6 communes moyennes). **Je tiens à souligner l'excellence de l'engagement bénévole des louvetiers français.**

Depuis la mise en place des quotas de tir (2014), le nombre de victimes par loup a été divisé par trois. Le nombre annuel de victimes, jusqu'alors en augmentation proportionnelle à celle de la population de loups, s'est stabilisé. Le niveau des dommages a arrêté de croitre alors que les effectifs de loups continuaient d'augmenter.



Brebis prédatées par le loup. Photo Sylvain Rigeade

En 2025, suite à une déconnexion grandissante entre les quotas de tirs et le besoin en tir de défense (en cause la stagnation depuis 3 ans des effectifs officiels en opposition à l'augmentation des effectifs réels), les quotas de tir sont consommés trop précocement. **L'état décide alors de mettre en place des mesures de freinage à partir du deuxième trimestre, en limitant la mobilisation de la louveterie,** afin de conserver des loups prélevables jusqu'en fin d'année. **Le résultat a été une augmentation du nombre de victimes (+ 14 %) et du nombre de loups braconnés (+ 122 %) entre 2024 et 2025**. Cet épisode démontre l'importance d'utiliser le tir de défense à des niveaux suffisants, que ce soit dans l'intérêt de l'élevage ou celui du loup. **Le tir de défense, est la technique de contrôle létal qui permet de tuer un minimum de loups pour le meilleur résultat en termes de limitation des dommages aux troupeaux. À l'inverse du braconnage (situation italienne par exemple), il exclut le recours au poison et aux pièges (pas de victimes collatérales).**

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

Conclusions

Certains diront que mon rapport ne prouve rien du point de vue de l'invalidité des effectifs officiels de loups. Ce n'est pas complètement faux. **Le seul objectif de ce rapport était de prouver que l'OFB, le CNRS et le MNHN pouvaient produire des résultats et un narratif en opposition avec les données utilisées**. Jusqu'à présent on m'a opposé que les résultats publiés étaient solides, que c'était un travail scientifique rigoureux, la meilleure méthode d'estimation des effectifs de loups au monde. Un autre argument était que les scientifiques n'avaient aucune raison de tricher et aucun intérêt dans les résultats publiés**. Dès aujourd'hui, ils ne pourront plus le dire**. Nous serons obligés d'aller voir dans le détail, de ne plus croire naïvement, une publication scientifique que seul validerait la réputation de l'organisme dont elle émane. Jusqu'à présent, les autorités demandaient aux agences mises en cause si leurs résultats étaient valides, et si la contestation était fondée. **Dans le cadre d'un tribunal judiciaire, ça ne correspondrait pas seulement à laisser l'accusé décider du verdict, mais ce serait lui donner la possibilité de classer l'affaire sans suite avant même que la moindre procédure de jugement n'ait débuté**. Dans l'hypothèse où il y aurait eu une entente entre des agents du CNRS, de l'OFB, et du MNHN, ils s'arrogeraient ainsi une carte d'immunité. Quel autre organisme, aurait l'autorité nécessaire pour dénoncer une fraude scientifique ? Aucun. Cette hypothèse n'est pas brandie au hasard, elle s'appuie sur une correspondance fournie qui trahi une convergence dans la manière de traiter les faits dénoncés. Il suffit de contrôler si la prise en charge des anomalies répertoriées correspond aux standards de la pratique scientifique. Si on constate de surcroit une similitude dans l'attitude de ces agences, alors nous pouvons nous poser objectivement des questions.

Je pose des questions précises, relevant de définissions précises et de démonstrations mathématiques. Je n'ai obtenu en réponse que des mensonges directs, ou des mensonges par omission, ou des réponses détournées, ou des positions de principe ou encore un silence coupable. Rien qui relève du registre de la réponse d'un organisme scientifique.

Traiter le sujet « effectif des loups » nécessite de mettre en place des tableurs de plusieurs milliers de références, d'aborder des notions complexes. Un public non expert, n'a alors pas forcement le désir, le temps ou la possibilité de vérifier un rapport, aussi complet soit-il. Ceux qui sont convaincus que la population de loups est sous-estimée, auraient félicité ce travail, les autres l'auraient ignoré. Ils argumenteraient que je ne suis qu'un éleveur qui n'a aucune formation scientifique, aucune reconnaissance du monde scientifique, que les agences scientifiques mises en cause ont une solide réputation etc. Chacun construisant son opinion sur ses convictions propres. Bref, un combat stérile d'idéologie, le camp le plus influant remporte la bataille.

Les faits, sont que les résultats publiés étaient incohérents avec les données disponibles à date, et que les agences dénoncées n'ont pas traité les anomalies répertoriées selon les standards de la pratique scientifiques. **Les faits dénoncés correspondent à des écarts de plus ou moins 30 % à 80 % avec ce qu'indiquent les données disponibles suivant les éléments dénoncés**. Les scientifiques décrivent une population de loups en décroissance de 2 % à 4 % par an. Ce qui traduit techniquement que l'état de conservation de l'espèce ne serait plus favorable et ne permettrait plus de respecter les engagements pris par la France. Les données disponibles, en termes de marqueurs démographiques, indiquent que la population de loup aurait une croissance de 8 % à 10 % par an, ce qui ne remet pas en cause le bon état de conservation de l'espèce et les obligations juridiques qui y sont associées. Ce sont des écarts importants et il faudra apporter des réponses. Ce faisant, suite à une maldonne, les cartes sont redistribuées. Ce rapport ouvrira un nouvel horizon qui permettra d'aborder le contrôle des résultats publiés en émettant l'hypothèse que les données peuvent avoir été truquées. Ce sera un grand pas en avant. C'est pourquoi je demande à Madame la préfète en charge du plan national

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

d'action loup de transmettre ce rapport aux membres du groupe national loup afin qu'il y soit débattu.

La force de ce rapport est de permettre une vérification des éléments dénoncés, par sondage, en moins de 30 minutes. Le niveau requis en mathématiques est un niveau de collégien. De plus je n'ai utilisé que les définitions et les données publiées par les agences publiques. J'apporte, par les courriels échangés, la preuve que les agences dénoncées n'ont pas traité les anomalies répertoriées selon les standards scientifiques.

Le plus troublant dans cette affaire est la convergence d'attitudes de tous les agents sollicités, des trois agences scientifiques, dont deux ont une réputation d'excellence. **Ces agences sont-elles gangrénées par l'idéologisme écologique au point de truquer les résultats publiés de manière à influencer l'opinion et les politiques publiques ?** La question mérite d'être posée. Si je prends l'exemple du dernier rapport scientifique (sept-2025), 3 auteurs, deux co-directrices de publication, 8 relecteurs, un comité de pilotage. Le comité scientifique du groupe national loup qui comprend 16 scientifiques l'a validé. N'oublions pas le conseil national de protection de la nature qui regroupe 30 scientifiques et autant de suppléants. Ce dernier a rendu un avis défavorable, au sujet de la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant le statut du loup et ses conditions de recours au tir de défense. Il a notamment repris fidèlement les conclusions du rapport de septembre 2025. Si j'ajoute à cela, que ma démarche de contestation a été portée auprès du PDG de l'OFB ; de son directeur délégué à la police et aux connaissances scientifiques ; de sa directrice déléguée aux connaissances scientifiques ; de sa directrice et de son directeur adjoint du pôle grand prédateur ; de la direction du CNRS et de sa mission d'intégrité scientifique ; de la direction du MNHN et de sa directrice à l'expertise scientifique. La conclusion évidente, est que nous sommes face à un disfonctionnement systémique de l'ensemble de ces agences (OFB, CNRS, MNHN) qui semblerait partager des objectifs communs. Il n'y aurait qu'un pas à faire pour penser que ces agents et ces scientifiques utiliseraient leur fonction et la réputation de leurs agences pour limiter des dispositions qui ne conviendraient pas à leurs convictions morales. Nous sortirions alors du domaine de la science pour entrer dans celui du lobbying.

Je suis titulaire d'un bac professionnel CGEA, obtenu au lycée agricole de Gap. Je ne peux pas croire que ce qui m'a sauté aux yeux, n'était pas compréhensible par la soixantaine d'ingénieurs et docteurs cités ci-dessus.

Depuis 3 ans l'effectif n'a pas progressé. 1081 loups en 2022, 1082 en 2025. Une croissance moyenne de 10 % aurait produit un effectif de 1 438 loups en 2025. Depuis le changement de méthode d'estimation des effectifs en 2024, les effectifs officiels ne croissent plus, pourtant les loups continuent de coloniser la France entière… **La construction du narratif dénoncé ne leur aurait été d'aucune utilité s'il n'était pas associé à une sous-estimation des effectifs. Le narratif permettrait de justifier l'arrêt de croissance des effectifs officiels.**

La conséquence de cette fraude, au-delà des chiffres, est la limitation du recours à l'outil tir de défense. Le tir permet de conserver l'efficacité des moyens de protection non létaux au long cours. Réduire son utilisation engendre une fuite en avant de l'effort de protection (complexité, coût financier et humain), ainsi qu'une augmentation des dommages aux troupeaux. C'est l'augmentation du coût de la cohabitation et de la pression qu'elle exerce sur les éleveurs. Il s'en suit une sur-représentation des chiens de protection et les externalités négatives qui y sont liées.

Ne pensez pas que si depuis 30 ans de présence du loup en France, les scientifiques n'ont toujours pas décrit les possibilités et limites de la protection des troupeaux ce soit un hasard. Il ne m'a fallu que trois années pour réaliser ce travail. Reconnaître lesdites limites, c'est légitimer le recours au tir de défense sur troupeaux protégés. **Ce néant scientifique, fausse la perception de la problématique**

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

loup. Aucune solution fonctionnelle permettant de satisfaire tous les enjeux ne saurait être trouvée et acceptée, sans une perception réaliste de ladite problématique dans toutes ses composantes.

Ce qui laisse le champ libre aux ONG de la mouvance pro-loup pour diffuser et répéter inlassablement un narratif tout aussi faux que diffamant et stigmatisant. Leurs capacités de communication sont impressionnantes de par la multiplicité des associations, relais médiatiques, sites internet et autres réseaux sociaux qu'elles possèdent. **Jean-Michel Bertrand, par exemple, a été capable de mobiliser 1,2 millions d'euros de budget pour ses trois films**. Les ONG possèdent des moyens considérables. Nous nous confrontons à des arguments dogmatiques presque religieux. Ils sont ancrés si profondément dans une certaine partie de l'opinion publique et institutionnelle, qu'il en devient difficile de faire émerger la réalité du terrain. **C'est ainsi que l'élevage a perdu la bataille de l'opinion publique. La loi de Brandolini ou principe d'asymétrie des baratins explique que la quantité d'énergie nécessaire pour réfuter un mensonge est supérieure d'un ordre de grandeur à celle nécessaire pour le produire.**
Pour ne citer qu'un exemple, vous avez tous entendu parler du ***« il n'y a qu'en France que le loup pose problème »*** ? Le narratif pro loup dépend de la croyance en la possibilité d'une cohabitation « harmonieuse », sous-entendu, sans jamais tuer de loups. Il faut un exemple, un référentiel dont dépend le fameux **« ailleurs ça se passe bien ».** Il suffirait donc de… faire comme eux, question de volonté, d'intelligence, de respect de la nature, d'amour de ses animaux, de compétence etc. Ce n'est pas si compliqué puisqu'eux le font, en opposition aux éleveurs français qui, de fait et selon eux, incarnent les valeurs morales opposées, les valeurs morales les plus basses. Nous sommes relégués au rang de l'ignominie humaine. Selon ce narratif, la protection des troupeaux est redoutablement efficace, si on protège, il n'y a pas d'attaque, donc pas besoin de tuer de loups. C'est basique mais efficace en termes de communication. Le pays majoritairement cité en exemple de cette symbiose loup/troupeaux, est l'Italie. **Savez-vous que la population de loup italienne subi une pression de braconnage qui est supérieure à celle cumulée du tir de défense et du braconnage français ?** Le taux de mortalité de nos loups français est de seulement 34% (OFB/CNRS 2026) contre 44% pour les loups italiens. Notre taux de croissance (période quota de tir à 19 %) est plus du double du leur. Les empoisonnements, le piégeage et autres tirs y sont légion, jusqu'au cœur des parcs nationaux. Boitani, scientifique italien, parle de 15 à 20 % de braconnage, ce qui semble cohérent avec un taux de mortalité de 44 %. Pour faire un parallèle avec les tirs de défense français ; un taux de mortalité additionnelle de 20 % par le braconnage correspondrait, à un quota de tir de 32 % de l'effectif estimé au 31 mars. Pensez-vous que ce soit la définition d'une cohabitation harmonieuse ? Non, cet argument est un énorme mensonge parmi tant d'autres. Pour que vive cet argumentaire, il est important que l'engagement des éleveurs français ne soient jamais reconnus. Il faut invisibiliser notre expérience et nos compétences. **La cohabitation se passe mieux en France qu'en Italie !**

Il faut reconnaître que **si la communication des ONG est efficace, c'est que celle des syndicats agricoles est déplorable.** Elle leur laisse le champ libre. De par mon expérience auprès de ces derniers, ce n'est pas près de changer. Ils refusent jusqu'à porter les éléments que je dénonce dans ce rapport pour cause dogmatisme, d'égo ou d'incompétence. Certains me considèrent comme pro-cohabitation, voir pro-loup, ils n'apprécient pas que je parle vrai, donc ils m'écartent. Les faire évoluer ne sera pas chose simple. Il faut préciser que les « référents loup » qui siègent au groupe national loup ne sont pas pleinement concernés par le sujet. Ils peuvent se permettre de raisonner de travers, ce que ne feraient pas des éleveurs ovins en zone « foyer de déprédation », qui ne souhaitent qu'une chose : que la situation intenable qu'ils vivent, s'améliore. Eux ne se demandent pas s'ils sont pour ou contre la cohabitation, ce n'est pas le sujet, ce qu'ils pensent, ne change pas leur quotidien. Ils savent que la cohabitation est là de fait, depuis trente ans, **quelle que soit leur opinion, le loup attaque et il faut y faire face. Ce qu'ils veulent, c'est quelque chose qui changera leur quotidien** : le juste recours au tir de défense, baisser le coût humain et financier de la cohabitation, ne plus être stigmatisé,

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

insulté, être reconnu pour la complexité de ce qu'ils font… La profession agricole souffre d'un défaut de représentativité aiguë.

L'ensemble, de cet « agri-bashing », les mensonges des scientifiques, des ONG pro-loup, les conflits causés par les dix mille chiens de protection dont on assume seul la responsabilité (aboiements, morsures envers des humains ou des chiens de compagnie) engendre un puissant sentiment de trahison d'abandon et d'injustice. Je l'entends autour de moi, « on en qu'à s'en occuper nous-mêmes des loups », « Quoi qu'on fasse, ce n'est jamais assez bien », « puisque ce sont des loups qui n'existent pas, ils ne manqueront pas ». **Alors le braconnage du loup augmente, comme en Italie,** comme en France en 2025, quand l'effectif officiel s'éloigne trop de l'effectif réel et que les quotas de tirs deviennent insuffisants : 14 % de prédation et 122 % de loups constatés braconnés de plus en un an.
Un loup, même s'il n'existe pas dans la comptabilité de l'OFB, existe pour un tribunal dès qu'il est braconné. Oui, mesdames et messieurs, l'OFB, le CNRS, le MNHN, et les ONG pro-loup sont co-responsables d'une bonne partie du braconnage de loups français. Ils poussent les éleveurs bafoués, désespérés, épuisés, à passer à l'acte. Il serait intéressant de retenir la notion **d'incitation ou de provocation à la destruction d'espèce protégée**. Si des données étaient truquées par des fonctionnaires, limitant de fait l'usage de solutions fonctionnelles prévues par la loi ; doit-on s'étonner que des éleveurs se désolidarisent de la loi pour recouvrer leurs droits « volés » ? Si la justice s'occupe des uns, elle doit s'occuper des autres.

Pour ma part, en zone de foyer de déprédation, la présence du loup c'est une nouvelle fiche de poste. Ça mobilise une chaîne logistique spécifique, de nouvelles lignes de charge, acquisition de compétences nouvelles, besoins en recherche et développement, pertes de production, etc. c'est aussi, en moyenne, 700 heures de travail supplémentaire (43 % d'un temps plein), jusqu'à 1 000 heures les mauvaises années, une astreinte 7 jours sur 7, nuit et jour, pour une perte de revenu de 2 mois de salaire. Ce n'est pas quelque chose de simple, de facile, d'indolore, c'est un bouleversement de votre vie professionnelle, familiale et émotionnelle. **Le loup, c'est travailler plus pour gagner moins**. Qui accepterait un tel contrat ? Personne et surtout pas ceux qui nous critiquent et nous assènent de leçons de morale. **Les termes de la cohabitation doivent être conformes aux conditions contractualisées avec l'éta**t dans le cadre du plan national d'action loup. C'est la seule condition à une **cohabitation assumée, zéro perte de revenu, de niveau de vie, de conditions de travail.** L'âge des corvées est révolu, nous n'avons plus vocation à satisfaire les caprices des « seigneurs parisiens **». Nous n'avons pas à accepter ce qu'aucun autre français n'accepterait.**

Trouver les meilleures solutions à une problématique ne peut se faire qu'en posant le problème tel qu'il est. Aujourd'hui, on peut considérer qu'en l'absence de cette expertise, les fraudes dénoncées, provoquent un préjudice (moral et financier) cumulé de plusieurs millions d'euros. À la fois pour les éleveurs, mais aussi pour les finances publiques et les autres utilisateurs des espaces pastoraux. **La science, l'écologie, doivent décrire la réalité, pas la réinventer**.

Par ailleurs, arrêtons de faire croire que la cohabitation française n'existe pas. Nous nous trouvons dans une **situation normale et prévisible aux vues du challenge à relever et de la façon de penser des fonctionnaires qui l'ont orchestré.** La population de loups se porte à merveille, il ne faudrait pas faire passer une réussite pour un échec. **Nous avons dépassé la phase de conservation de l'espèce, nous entrons dans la phase de gestion**. Si c'est un échec, ce n'est que pour le monde de l'élevage, puisque les conditions d'une cohabitation assumée, ne sont toujours pas réunies après 30 ans de présence du loup en France. Nous avons aujourd'hui, les données, les connaissances et les compétences nécessaires pour définir les déterminants de cette cohabitation assumée. **Aucune perte de revenu, aucune dégradation des conditions de travail, pas de stigmatisation des éleveurs. Une cohabitation où le loup, aura sa place selon les lois en vigueur, mais pas toute la place.**

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com

La position des ONG de la mouvance pro-loup et des agences scientifiques dénoncées est confortable. **Ils ne sont responsables ni de ce qu'ils disent, ni de ce qu'ils font**. S'ils ne sont pas moins responsables que les chasseurs qui assument un plan grand gibier deux fois plus coûteux que le plan loup (50 millions d'euros de dépenses comptabilisées dont 9,5 millions à charge des éleveurs), donnons-leur la charge du plan national d'action loup, avec obligation de résultat. Avant la fin de la première année, **se seront les ONG qui demanderont les tirs de défense.** Confrontés aux mêmes réalités, aux mêmes limites, que ça leur plaise ou non, ils utiliseront les mêmes solutions, parce qu'il n'en n'existe pas d'autre où que ce soit à travers le monde. Il est plus que temps que les enfants gâtés grandissent.

Vous l'avez compris, l'objet de ce rapport n'est ni d'être pour, ni d'être contre le loup, mais d'être objectif, de se positionner dans le respect de la loi, de fonder son opinion sur des réalités factuelles, qui peuvent être nuancées suivant les contextes locaux.

Au-delà de la question du loup, cette affaire pose une question essentielle, **celle de la vérification indépendante des données scientifiques servant de fondement aux décisions publiques**.

Contact presse : sylvainrigeade@gmail.com